



COMPTE RENDU REUNION

Conseil Municipal

DU 11/12/2023

Date : 11/12/2023	Destinataires : Linda Manzoni copie le Maire
Heure Début : 18H30	Heure Fin : 19H26

Objet : Conseil Municipal

PRESENTS	OUI	NON	PROCURATION	PROCURATION A
Alain Gabach (Maire)	X			
Jean-Louis Gabens (Premier adjoint)	X			
Béatrix Marillaud (Seconde adjointe)	X			
Michèle Boutié (Troisième adjointe)	X			
Jean-Paul Imbert (Quatrième adjoint)	X			
Françoise Le Motheux (Conseillère adjointe)		X	OUI	A GABACH
Laurent Cartagena (Conseiller adjoint)	X			
Cathy Benech (Conseillère municipal)	X			
Isabelle Soulayrès (Conseillère municipal)		X	OUI	P PUECH
Maryse Morin (Conseillère municipal)	X			
Pierre Puech (conseil municipal)	X			
Arnaud Mauvais (Conseiller municipal)	X			
Leslie Vergara (Conseillère municipal)		X	OUI	D DEJEAN
Sébastien Bailly (Conseiller municipal)		X	NON	
Delphine Dejean (Conseillère municipal)	X			

Président : Alain Gabach (Maire)

Secrétaire de séance : Arnaud Mauvais

Quorum : 8 Nombre de votants : 11+ 3 procurations

Document(s) Annexe(s)	Nombre :
Aucun	0

Prochaine Réunion : non planifiée

ORDRE DU JOUR

- 01 – Approbation du PV de la séance précédente
- 02 – Compte rendu des décisions prises par le maire
- 03 – Rapport d'activité 2022 du GMCA
- 04 – Avenants à la convention de mise à disposition GMCA
- 05 – Décision modificative n°2
- 06 – Avis sur schéma d'accueil des gens du voyage
- 07 – Questions diverses

1-APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 25/09/23

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	-	-	OK

Commentaire : RAS

2- Compte rendu des décisions prises par le maire

Les décisions prises par le Maire sont :

Décision n° 19-2023 du 27 Septembre 2023 : non préemption sur les parcelles cadastrées section D n°1331-1332-1366 située 830 Route du Pech Blanc et appartenant à Mme MUSY Jeannette.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
-	-	-	-

Commentaire : Pas de vote. Pour information.

3 Rapport d'activité 2022 du GMCA

Vote : Pas de vote. Présentation du rapport annuel du GMCA relatif à l'exercice clos 2022, par ailleurs consultable à la Mairie

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
-	-	-	-

Commentaire :

Faits marquants à venir, Léojac rentre au 01/01/24.

Grand Montauban = 11 communes. 28000 hectares. 80000 habitants. 40604 emplois.

Compétences : Eaux et assainissements, voiries, gestion des déchets, office du tourisme, petite enfance, etc....

Economie : 60 entreprises financées par le prêt honneur (400 k€) dont 40% sur Grand Montauban (24).

A terme toutes les communes seront pourvues de crèche.

4 – Avenants à la convention de mise à disposition GMCA

Vote : Autoriser le Maire à signer l'avenant pour renouveler jusqu'au 31/12/2024 la convention avec le Grand Montauban qui précise la mise à disposition de deux agents techniques de voirie, deux animatrices et de la cantinière (mercredi uniquement). Le montant total des salaires et charges afférentes remboursé à la commune par le GMCA est de 47 802 € par an.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	-	-	OK

Commentaire : Rien ne change.

5 – Décision modificative n°2

Vote : Nécessité d'ajuster certaines prévisions budgétaires grâce à une dotation de l'état de 47k€ (dotation relative au filet inflation 2022) qui permettra de financer les dépenses ajustées en investissement (relatives aux Vestiaires de Cos) et d'abonder le prélèvement pour l'investissement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	0	0	OK

Commentaire : Epargne brute < 22% en 2022. Aide pour l'inflation énergétique et inflation sur produits alimentaires.

6 – Avis sur schéma d'accueil des gens du voyage

Vote : émettre un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Tarn et Garonne 2024-2029, tel qu'annexé à délibération et autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
-	14	-	NON OK

Commentaire :

100 places dans la zone de grand passage se sont peu à peu « sédentarisées ». L'Etat veut fermer la zone actuelle de la Molle car en zone inondable et souhaite répartir ces 100 places sur l'ensemble du Grand Montauban.

La Commune de Montauban ainsi que l'Agglomération du Grand Montauban émettent des réserves vis-à-vis du projet.

La Commune de Montauban ainsi que l'Agglomération du Grand Montauban proposent notamment :

- De modifier la fiche action n°1 pour abaisser les prescriptions de terrains familiaux locatifs sur le Grand Montauban car la création de 100 places en terrains familiaux locatifs sur le territoire de l'Agglomération du Grand Montauban sur un total de 164 places à l'échelle du département n'est pas proportionnelle à la population départementale rapportée à la population communautaire ;
- D'exclure le territoire du Grand Montauban de la prospection foncière pour la réalisation de l'aire de grand passage et de le mentionner expressément à la fiche action numéro 3 au titre du principe d'équité et de répartition territoriale équilibrée ;

7- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.